

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 723 754 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
31.07.1996 Bulletin 1996/31

(51) Int. Cl.⁶: **A47F 7/00**

(21) Numéro de dépôt: **95440002.4**

(22) Date de dépôt: **26.01.1995**

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT LU NL PT

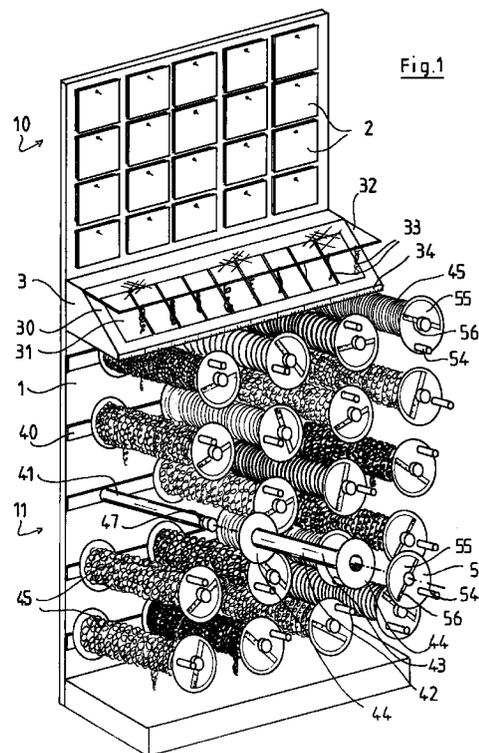
(72) Inventeur: **FARGANT, Jean-Paul**
F-08200 FLOING (FR)

(71) Demandeur: **VYNEX S.A.**
F-08160 Balaives (FR)

(74) Mandataire: **Mayran, Ninon, Avocat**
5, rue Paul Muller Simonis
F-67000 Strasbourg (FR)

(54) Présentoir pour produits souples du type chaînes, cordages, fils ou analogues

(57) Il comprend des broches horizontales (41) parallèles, régulièrement espacées, sensiblement perpendiculaires à la paroi verticale (1) à laquelle elles sont solidarisées, sur chacune desquelles peut être enfilé un touret (42) maintenu par un flasque (5) qui est solidariable à ladite broche (41) et solidariable également audit touret (42), afin de permettre son entraînement en rotation au moyen d'une poignée (54) excentrée fixée sur ledit flasque (5).



EP 0 723 754 A1

Description

La présente invention a pour objet un présentoir destiné à la présentation à la vente de produits allongés souples du type chaînes, cordages, fils ou analogues.

Les objets allongés souples du type chaînes, cordages, fils ou analogues, sont vendus au mètre linéaire généralement dans des magasins spécialisés proposant de l'outillage, des matériaux de construction, de la quincaillerie ou autres produits similaires.

Ces objets sont souvent présentés enroulés sur des tourets montés en libre rotation sur des axes horizontaux, parallèles à la paroi verticale à laquelle ils sont solidarifiés.

L'inconvénient principal de cette présentation est son encombrement qui porte économiquement préjudice au commerçant, du fait notamment qu'il est nécessaire de ménager des espaces entre les tourets pour placer des fiches d'identification des produits.

De plus, dans certains cas plusieurs tourets sont montés sur un même axe, ce qui peut obliger le vendeur à en enlever plusieurs pour en remplacer un.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant un présentoir permettant d'exposer de nombreux types de produits allongés souples dans un espace réduit et d'en faciliter la gestion, en facilitant en outre le choix de l'acheteur.

Un présentoir selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend des broches horizontales parallèles, régulièrement espacées, sensiblement perpendiculaires à la paroi verticale à laquelle elles sont solidarifiées, sur chacune desquelles peut être enfilé un touret maintenu par un flasque qui est solidarifiable à ladite broche et solidarifiable également audit touret afin de permettre son entraînement en rotation au moyen d'une poignée excentrée fixée sur ledit flasque.

Selon une caractéristique additionnelle du présentoir selon l'invention une broche comporte à proximité de son extrémité libre une gorge périphérique d'une largeur sensiblement supérieure à l'épaisseur du flasque, et ledit flasque comporte d'une part un orifice légèrement excentré, d'un diamètre légèrement supérieur à celui de ladite broche, et d'autre part périphériquement, sur sa face interne, en position diamétralement opposée par rapport au centre dudit orifice, un cavalier qui, de même que le flasque, est muni d'un perçage taraudé dans lequel est vissée la vis de la poignée, la joue du touret comportant périphériquement un rebord dirigé vers l'extérieur, le flasque étant enfilé par son orifice sur la broche jusqu'à s'engager dans la gorge, alors que le cavalier enjambe la joue du touret et que l'extrémité de la vis vient en appui contre la face extérieure de la joue, sous ledit rebord.

Conformément à l'invention les broches peuvent être disposées perpendiculairement à la paroi verticale, ou former avec ladite paroi un angle légèrement aigu, par exemple compris entre 60 et 70°, cette dernière disposition étant préférentielle.

Les flasques mis en oeuvre dans le présentoir selon l'invention peuvent être avantageusement munis chacun d'une étiquette où sont inscrites les caractéristiques du produit embobiné sur le touret correspondant.

L'ensemble des broches du présentoir selon l'invention peut être avantageusement surmonté d'un pupitre sur lequel sont placées des étiquettes informatives relatives aux produits enroulés sur les tourets, ledit pupitre pouvant être surmonté d'un panneau sur lequel sont accrochées des cartes de présentation des produits susceptibles d'être détachées par l'acheteur.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en perspective et en éclaté partiel d'un présentoir selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue de face du même présentoir .
- les figures 3a et 3b représentent des vues en coupe longitudinale d'un détail du même présentoir .

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'un présentoir selon l'invention comprend une paroi verticale 1 comportant une partie supérieure 10 sur laquelle sont accrochées des cartes de produits 2, éventuellement détachables par l'acheteur, et une partie inférieure 11 où sont exposés les produits proposés à la vente, les parties supérieure 10 et inférieure 11 étant séparées par un pupitre 3.

Le pupitre 3 comporte un plan incliné 30 sur lequel sont collées des étiquettes informatives 31 correspondant chacune à un produit proposé à la vente, le plan incliné 30 étant coiffé d'une plaque transparente horizontale 32 le long du bord de laquelle sont suspendus des échantillons 33 desdits produits, en regard de l'étiquette 31 correspondante.

La partie inférieure 11 comprend un bâti métallique 4 muni de barres horizontales 40 régulièrement espacées auxquelles sont solidarifiées, par l'une de leurs extrémités, des broches 41, disposées en colonnes et en rangées, et positionnées horizontalement parallèlement les unes aux autres, mais non perpendiculairement aux barres 40, avec lesquelles elles font un angle d'environ 70°.

De plus, comme on peut le voir également sur la figure 2, les broches 41 d'une même colonne ne sont pas alignées verticalement mais selon une certaine pente, étant légèrement décalées obliquement en vue de permettre une meilleure vision d'ensemble.

Sur chacune des broches 41 est enfilé un touret 42 comprenant un corps tubulaire 43 et deux joues 44, le produit 45 proposé à la vente étant enroulé sur le corps tubulaire 43.

Si on se réfère maintenant aux figures 3a et 3b on peut voir qu'un touret 42 est bloqué sur une broche 41 au moyen d'un flasque 5.

La broche 41 comporte, à proximité de son extrémité libre 46, une gorge périphérique 47 d'une largeur sensiblement supérieure à l'épaisseur du flasque 5, et ce dernier comporte un orifice 50 légèrement excentré, d'un diamètre légèrement supérieur à celui de la broche 41.

De plus, la joue 44 du touret 42 comporte périphériquement un rebord 48 dirigé vers l'extérieur, et le flasque 5 comporte sur son bord intérieur, en position diamétralement opposée par rapport au centre de l'orifice 50, un cavalier 51 muni d'un perçage taraudé 52 dans lequel est vissée la vis 53 d'une poignée 54, à travers un autre perçage taraudé 57 ménagé en périphérie du flasque 5.

Le flasque 5 est enfilé sur la broche 41 jusqu'à la gorge 47 et y est engagé, tandis que le cavalier 51 enjambe la joue 44 et que la vis 53 est vissée complètement dans le perçage taraudé 52, son extrémité venant en appui contre la paroi extérieure 49 de la joue 44 en passant sous son rebord extérieur 48, rendant ainsi solidaires le flasque 5 et le touret 42.

On peut voir sur la figure 1 que chaque flasque 5 comporte une étiquette 55 où sont inscrites les caractéristiques du produit 45 enroulé sur le touret 42.

L'étiquette 55 comporte également une jauge 56 permettant d'apprécier approximativement la quantité de produit restant enroulée sur le touret 42.

On peut également voir sur les figures 1 et 2 que le pupitre 3 comporte sur son bord frontal une règle graduée 34 permettant à l'acheteur de mesurer la longueur de produit qu'il désire.

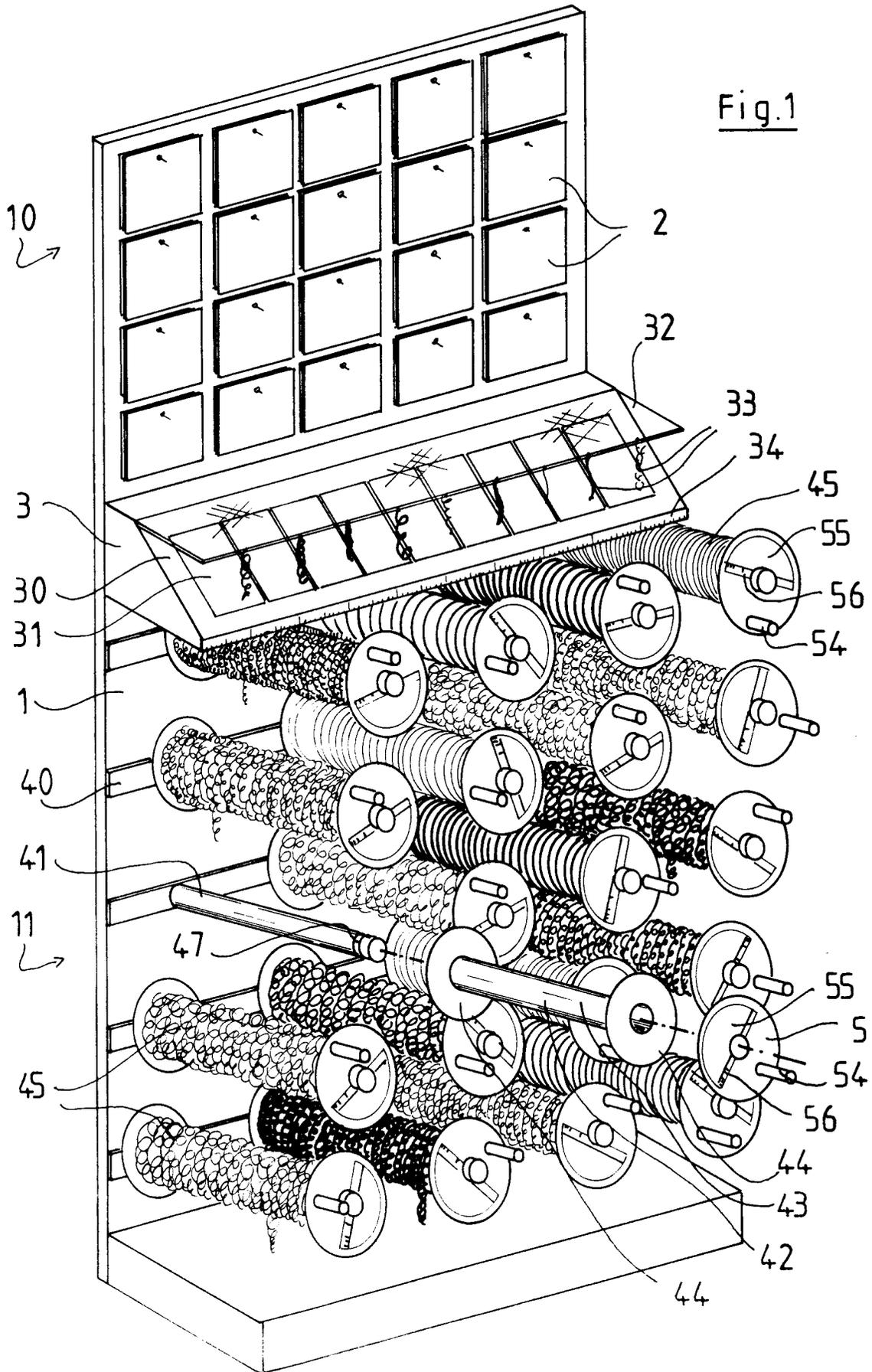
Un moyen de coupe tel qu'une pince coupante permettant de couper le produit à la longueur voulue peut être solidarisé fixement au présentoir, par exemple latéralement au pupitre 3, par l'intermédiaire d'une patte de fixation.

Revendications

1. Présentoir destiné à la présentation à la vente de produits allongés souples du type chaînes, cordages, fils ou analogues, caractérisé en ce qu'il comprend des broches horizontales (41) parallèles, régulièrement espacées, sensiblement perpendiculaires à la paroi verticale (1) à laquelle elles sont solidarisées, sur chacune desquelles peut être enfilé un touret (42) maintenu par un flasque (5) qui est solidarisable à ladite broche (41) et solidarisable également audit touret (42), afin de permettre son entraînement en rotation au moyen d'une poignée (54) excentrée fixée sur ledit flasque (5).
2. Présentoir selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'une broche (41) comporte à proximité de son extrémité libre (46) une gorge périphérique (47) d'une largeur sensiblement supérieure à l'épais-

seur du flasque (5), tandis que ledit flasque (5) comporte d'une part un orifice (50) légèrement excentré, d'un diamètre légèrement supérieur à celui de ladite broche (41), et d'autre part périphériquement, sur sa face interne, en position diamétralement opposée par rapport au centre dudit orifice (50), un cavalier (51) qui est muni d'un perçage taraudé (52) dans lequel est vissée la vis (53) de la poignée (54), à travers un autre perçage taraudé (57) ménagé en périphérie du flasque (5); et en ce que la joue (44) du touret (42) comporte périphériquement un rebord (48) dirigé vers l'extérieur; l'extrémité de ladite vis (53) étant destinée à venir en appui contre la face extérieure (49) de la joue (44), sous ledit rebord (48), le cavalier (51) enjambant la joue (44) du touret (42), lorsque le flasque (5) est enfilé par son orifice (50) sur la broche (41) jusqu'à s'engager dans la gorge (47) de ladite broche (41).

3. Présentoir selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que les broches (41) forment avec la paroi verticale (1) un angle aigu compris entre 60° et 70°.
4. Présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les broches (41) d'une même colonne sont légèrement décalées obliquement.
5. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'ensemble des broches (41) est surmonté d'un pupitre (3) comportant un plan incliné (30) sur lequel sont placées des étiquettes informatives (31) concernant les produits (45) enroulés sur les tourets (42).
6. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comporte à sa partie supérieure un panneau (10) sur lequel sont accrochées des cartes de produits (2), éventuellement détachables, correspondant à chacun des produits (45) exposés.
7. Présentoir selon la revendication 5 ou la revendication 6 caractérisé en ce que le pupitre (3) comporte sur son bord frontal une règle graduée (34).
8. Présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les étiquettes (55) collées sur les flasques (5) comportent chacune une jauge (56) permettant d'apprécier approximativement la quantité de produit (55) restant enroulée sur le touret (42).



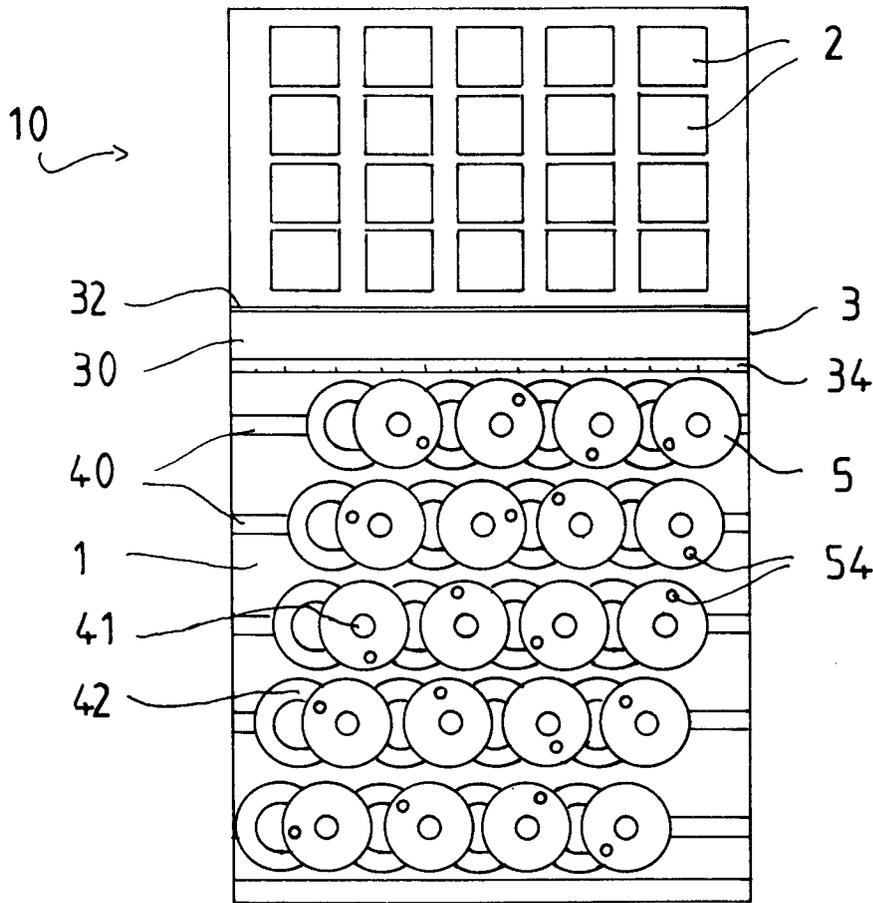


Fig. 2

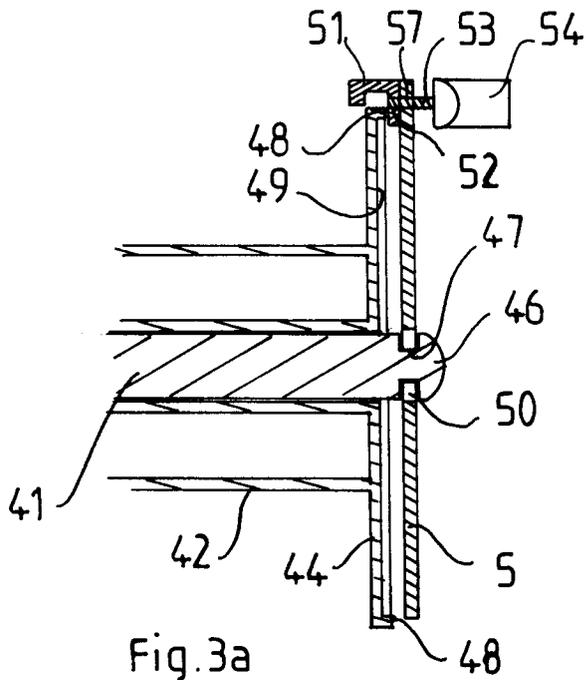


Fig. 3a

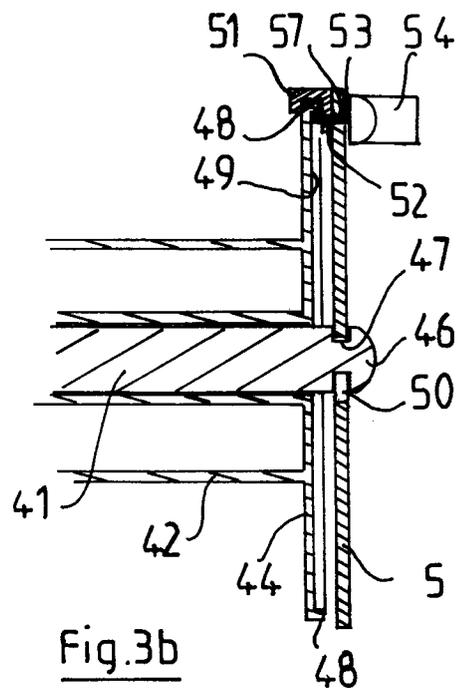


Fig. 3b



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 44 0002

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR-A-815 488 (THEVENON & CIE) * page 1, ligne 44 - page 2, ligne 94; figures * ---	1	A47F7/00
A	US-A-1 818 518 (YOUNG) * page 1, ligne 44 - page 2, ligne 40; figures * ---	1	
A	FR-A-2 634 363 (VEREINIGTE KETTENFABRIKEN) * page 34, ligne 34 - page 6, ligne 16; figures 1,5,6 * -----	1,5,6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 Juin 1995	Examineur De Groot, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membres de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1500 03.92 (P04/C02)